



# ROUTIER SPORT ORGANISATION

<http://rso.clubeo.com/>

Championnat de France des chauffeurs routiers de cyclisme 2011  
Les 18 et 19 juin 2011

Président : Michel WIDENT  
2 allée du Parc  
62120 Aire sur la Lys  
Tel : 06 60 14 80 99  
[routiersportorganisation@orange.fr](mailto:routiersportorganisation@orange.fr)

## REGLEMENT PARTICULIER

### Article 1 : Organisation

Le Championnat de France des chauffeurs routiers de cyclisme 2011 est organisé par le Routier Sport Organisation, en collaboration technique du B.C.Rémois, sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme.

Le Championnat est ouvert aux chauffeurs routiers possédant une justification professionnelle (Fimo ou l'équivalent) et employés du transport (bureau, cariste, ambulancier et taxi etc ...). La participation implique une licence FFC en court de validité ou à défaut possibilité de faire une licence à la journée *au tarif de 8 euro en plus de l'engagement*, plus un certificat médical récent.

Renseignements : Michel WIDENT, 2 allée du Parc 62120 Aire sur la Lys  
Tel. 06.60.14.80.99 Email : [routiersportorganisation@orange.fr](mailto:routiersportorganisation@orange.fr)

### Article 2 : Type d'épreuve et Participation

Deux Championnats :

1°) **VTT** : -le samedi 19 juin à 15h

Une épreuve de 32 Kms avec classement, scratch et un classement par catégorie d'âges

R1 (Routier 1) : jusqu'à 29 ans

R2 : de 30 ans à 39 ans

R3 : de 40 ans à 49 ans

R4 : de 50 ans à 59 ans.

R5 : de 60 ans et plus

TR1 : jusqu'à 39 ans

TR2 : 40 ans à 59 ans

TR3 60ans et plus

Féminine : de 18 ans et plus

2°) **Route** :

2 épreuves : - le dimanche 19 juin : départ à 8h30 un contre la montre (CLM) de 8Kms :

- le dimanche 20 juin départ à 14h00 un circuit de 8 Kms à faire 8 fois

Le classement se fait sur les deux épreuves, comme en VTT le classement par catégorie d'âges suivant le temps général après les deux courses (CLM et route).

### Article 3 : Engagement

Les bulletins d'engagements sont à retirer sur le site <http://rso.clubeo.com/>. La date limite d'engagement est fixée au 10 juin 2011. Le prix de l'engagement est fixé à 10 € par coureur et par épreuve (chèque au nom de Routier Sport Organisation).

#### **Article 4 : Dossards**

Permanence le samedi 18 juin 2011 de 12H à 13H à la Cave coopérative de Trigny. Pour le VTT et le dimanche 19 juin de 7H à 8H pour la route : Gymnaste de Muizon

Les dossards seront remis après vérification de la licence ou du certificat médical de moins de trois mois, de l'attestation de formation continue obligation de sécurité (Fimo ou l'équivalent) et du prix de l'engagement de 10 € par coureur et par épreuve .

#### **Article 5 : Parcours**

- VTT : Départ : Samedi 18 juin à 15h Cave coopérative de Trigny

- C I m : Départ : Dimanche 19 juin à 9h Z I de Muizon

- Route : Départ : Dimanche 20 juin à 14h Z I de Muizon

#### **Article 6 : Modalités de ravitaillement**

La zone de ravitaillement est dans la Z I de Muizon à partir du 2<sup>ème</sup> tour. Pas de ravitaillement dans le dernier tour.

#### **Article 7 : Assistance technique**

Le service d'assistance technique neutre est assuré par le B.C.Rémois au moyen de deux véhicules.

#### **Article 8 : Incidents**

Quelque soit sa position dans la course, le dépannage d'un coureur ne sera autorisé qu'à l'arrière du peloton ou du groupe d'échappée et à l'arrêt et à droite de la route.

#### **Article 9 : Délai d'arrivée**

Tout coureur isolé, pointé à plus de 15 minutes du peloton principal, doit s'arrêter. Il en est de même pour tout coureur doublé (1 tour).

#### **Article 10 : Discipline**

Tout concurrent ne respectant pas les recommandations des commissaires, tout concurrent pris en faute ou agissant de manière non conforme au présent règlement pourra être mis hors course sur décision du Président du Jury des commissaires.

Tout coureur distancé, ou tout groupe isolé, se doit de respecter le code de la route, et notamment de circuler sur le bord droit de la chaussée et respecter la signalisation.

Pour le contre la montre et la route, les ronds points se prennent uniquement par la droite.

#### **Article 11 : Abandon**

Tout coureur qui abandonne doit remettre son dossard au podium.

#### **Article 12 : Réclamations**

Les réclamations seront reçues par le jury des commissaires dans les dix minutes suivant l'arrivée. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée. Le jury des commissaires examine le bien fondé des réclamations ; sa décision est sans appel.

**Article 13 : Contrôle anti-dopage**

Un contrôle anti-dopage pourrait avoir lieu à l'issue de chaque épreuve. Le local sera fléché depuis la ligne d'arrivée.

**Article 14 : Classement**

Pour le VTT, le classement se fera suivant l'arrivée.

Pour la route, il se fera suivant le temps du CLM + le temps de la route. Si un participant ne prend pas le départ du CLM mais prend celui de la route, son temps du CLM sera celui du dernier plus 1 minute.

**Article 15 : Protocole**

Les coureurs suivants doivent se présenter au protocole : les trois premiers du classement R1, R2, R3, R4,R5, TR1, TR2, TR3 Féminines.

Et les transporteurs classés : 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> classement sur 3 coureurs du classement général.

Protocole VTT le samedi à 18h

ROUTE le dimanche à 17h

**Article 16 : Récompenses**

Tous les participants se verront remettre un lot suivant leur classement.

Président du Routier Sport Organisation

Michel WIDENT